

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 24 décembre 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 8

Votants : 7

SÉANCE DU 07 JANVIER 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 07 janvier 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD

ABSENTS : Jonathan JACQUET, Clément VERNIN, Delphine JACQUET

SECRÉTAIRE : Aurélie THOMAS

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Madame le Maire appelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2025.

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi de non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 7 janvier 2025 au 15 février 2025.
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur à un forfait de 500 €, comprenant les feuilles de logement remplies, les bulletins individuels remplis et les frais de transport.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Nombre de voix pour : 7

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 1

Résultat : adoptée

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 042-214200354-20250107-DE_002_2025-DE



À Cezay, le mardi 07 janvier 2025

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Aurélie THOMAS